

# Réussir la transition agricole et alimentaire



## Notre diagnostic

**Une révolution silencieuse en cours dans nos campagnes**

La Wallonie compte actuellement 11.440 fermes et 20.900 agriculteurs (à temps plein ou partiel)<sup>1</sup>. En 10 ans, ¼ des fermes ont disparu et le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture a été réduit de 20%. Sur la même période, la surface agricole a été réduite d'environ 2%, c'est donc la taille des exploitations qui a fortement progressé (56 hectares en moyenne en 2016).

<sup>1</sup> Tous les chiffres cités sont extraits des données publiées par la wallonie.

Le visage des exploitations a, lui aussi, changé : même si 87 % des travailleurs le sont dans le cadre d'une exploitation familiale, davantage de chefs d'exploitation ont aujourd'hui une autre activité professionnelle (4 sur 10).

En 10 ans, la production agricole a continué à croître, mais, parallèlement, à euros constants, la valeur des productions a diminué (-8 % sur la période 2006-2016) traduisant une baisse constante des prix agricoles.



**La première conséquence, c'est une baisse du revenu des agriculteurs : en moyenne, sur 10 ans, le revenu par travailleur a diminué de 30 % en euros courants ! Par contre, la part des dépenses des ménages belges consacrées à l'alimentation reste, elle, stable sur les 10 dernières années avec un taux de 12 % du budget des ménages.**

Les pratiques culturales ont fortement évolué, notamment via la mise en œuvre des principes de l'agriculture raisonnée : alors que dans les années '90 l'utilisation de produits phytosanitaires est restée constante en Wallonie, les quantités de substance active utilisée sur les terres agricoles wallonnes ont été réduites de près de 40 % entre 2000 et 2010.

Parallèlement, la Wallonie s'est affirmée comme une région pionnière d'Europe pour la production biologique : triplement des terres en bio (10 % de la surface agricole), près de 1 ferme sur 8. Côté consommateurs, le bio progresse chaque année et représente aujourd'hui 4,2 % des parts de marché en Wallonie.

Au-delà de la croissance de l'agriculture bio en Wallonie, beaucoup d'autres agriculteurs innovent et diversifient leurs activités ou pratiques et s'engagent pour une agriculture durable:

- ☞ L'engagement volontaire de près de 50 % des agriculteurs dans une ou plusieurs mesures agri-environnementales (MAE) ;
- ☞ L'agriculture de conservation : travail du sol moindre, couvert permanent, rotation et diversification (plusieurs centaines d'agriculteurs wallons sont déjà engagés notamment avec le réseau Greenotec) ;
- ☞ L'intelligence artificielle : le machine learning et le deep learning apportent de nouveaux outils de contrôle des exploitations, notamment en matière d'analyse d'échantillons de sol, afin de détecter plus facilement une possible contamination, la prolifération de microbes ou d'insectes ou encore des mutations génétiques nuisibles, et donc un travail plus précis et frugal en intrants,
- ☞ Le soutien à la mise en place par la Wallonie de 27 projets de halls agricoles pour favoriser la transformation et la commercialisation des produits agricoles (un nouvel appel est en cours),
- ☞ L'émergence d'une nouvelle génération de coopératives agricoles dans les secteurs du lait, de la viande ou encore du sucre,
- ☞ La vente directe à la ferme dans près de 1 ferme sur 10,

- Plus de 500 fermes actives dans le tourisme ou les activités de service (chambre d'hôtes, gîtes, camping, loisirs, fermes pédagogiques...)



**De nombreux organismes, soutenus par la Wallonie et l'Europe, accompagnent et conseillent ces démarches innovantes.**

## Notre vision



### ***Vers une nouvelle alliance entre agriculteurs et consommateurs***

Pour le cdH, la mutation que vit le monde agricole chez nous doit être soutenue et amplifiée. Elle implique une politique agricole volontariste, concertée avec les acteurs agricoles, et soutenue par les consommateurs.

L'irréversibilité de cette mutation doit s'appuyer sur une triple alliance :

- celle des agricultrices et agriculteurs qui s'engagent à produire avec moins d'intrants et à cibler une production de haute qualité, et qui s'organisent pour accroître les filières d'approvisionnement direct des zones urbaines,
- celle des familles qui font le choix de davantage de produits d'origine locale, optent pour la qualité et adaptent progressivement leurs habitudes alimentaires (davantage de fruits et légumes, moins de produits transformés, des produits de meilleure qualité),
- celle des pouvoirs publics qui accompagnent les agriculteurs dans la transition vers de nouvelles pratiques culturales, frugales en intrant, et des modes d'élevage durables, davantage liés au sol, en garantissant aux agriculteurs un cadre financier stable et prévisible ; et des pouvoirs publics qui accompagnent les consommateurs dans la transformation de leurs modes de consommation : campagnes de sensibilisation à une alimentation de qualité (alimentation-santé), éveil aux goûts, formation à la cuisine, chasse au gaspillage alimentaire, programmes sociaux, sensibilisation des jeunes au monde agricole, etc.

Accélérer cette mutation implique donc des engagements réciproques de ces 3 acteurs. Les acteurs intermédiaires de la transformation et de la distribution s'adapteront à ces changements. Une partie d'entre eux ont d'ailleurs déjà bien compris cette mutation et ont commencé à adapter leur gamme de produits et à revoir leurs liens avec les producteurs.

## Nos priorités

La culture et l'élevage sont à la base de l'histoire de notre Humanité. Ils ont façonné nos campagnes et permis aux sociétés humaines de se développer. Plus que jamais, l'agriculture est un enjeu fondamental pour le futur de notre planète et des êtres humains.

Le cdH s'engage à promouvoir une agriculture et un système alimentaire plus durables avec 4 priorités :

- 1. Offrir à chacun une alimentation saine et durable ;**
- 2. Assurer à toutes les agricultrices et tous les agriculteurs un revenu décent ;**
- 3. Travailler ensemble pour préserver notre Terre et nos paysages;**
- 4. Préparer la relève dans nos campagnes.**

## Mise en œuvre

### **1. Offrir à chaque personne une alimentation saine et durable**

La fonction première de l'agriculture est de produire de quoi nourrir l'humanité. Après avoir longtemps été axée sur un objectif de quantité, cette mission s'oriente de plus en plus vers un objectif de qualité, lequel participe à l'amélioration de la santé de chaque personne. C'est également une orientation qui sera profitable à la viabilité de nos exploitations agricoles et à la durabilité de notre agriculture.

#### **Concrètement, nous voulons :**

- ↻ Garantir l'autonomie alimentaire de l'Europe :

Face à l'instabilité croissante des relations internationales, les fluctuations fortes des prix sur les marchés mondiaux, l'agriculture doit être une question stratégique européenne. L'Union européenne doit garantir, sur le long terme, son autonomie alimentaire et donc ne peut mettre en compétition nos agriculteurs avec les productions d'autres parties du monde où les conditions et les coûts de production (foncier, main-d'œuvre, droit du travail) sont moindres et qui viennent ruiner nos efforts et engagements environnementaux (dumping environnemental et non prise en compte de l'empreinte des transports intercontinentaux). Pour ces raisons, le cdH demande la mise en place d'une « Exception agricole » au niveau européen pour ce qui concerne les traités de libre-échange.

En cas de distorsion de concurrence, les clauses OMC doivent être activées ; à l'instar du dossier CETA, des mécanismes de sauvegarde doivent être inscrits dans les traités en cours d'élaboration (MERCOSUR, négociations UE-USA, Nouvelle-Zélande, etc.). L'agriculture ne doit plus être une variable d'ajustement lors de l'élaboration de ces traités de libre-échange.

- ☞ Promouvoir une alimentation saine et de qualité :
  - › Inscrire le « droit à une alimentation saine » dans la Constitution ;
  - › Inclure dans tout accord commercial un chapitre ambitieux en matière de développement humain. Le respect du droit à l'alimentation doit y figurer ;
  - › faire du droit à l'alimentation l'objectif central de la stratégie de la coopération belge au développement en matière d'agriculture et de souveraineté alimentaire ;
  - › Contribuer activement à l'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural des Nations Unies ;
  - › En Wallonie, mettre en œuvre la stratégie « Manger demain » et le référentiel « alimentation durable » élaborés avec toutes les parties prenantes lors des assises de l'alimentation (des agriculteurs aux consommateurs) et poursuivre cette démarche participative.
  - › À Bruxelles, poursuivre la stratégie « Good Food » pour une alimentation saine et durable ;
  - › Soutenir l'orientation des producteurs wallons vers des produits de très haute qualité utilisant le minimum nécessaire de produits phytopharmaceutiques et d'antibiotiques;
  - › Mieux informer le consommateur : « Bonne alimentation = bonne santé » et « Manger local = bon pour la planète et l'emploi » ;
  - › Réorienter la consommation alimentaire autour d'un objectif « manger mieux et local » (possible à budget constant) et montrer l'exemple dans le secteur public (cantines bio et locales) ;
  - › Investir dans l'éducation au goût et à la cuisine (médias, écoles, mouvements de jeunesse, clubs de sports...) ;
  - › Dans ce cadre, accompagner et soutenir les clubs sportifs afin qu'ils prévoient systématiquement des collations saines et durables pour les jeunes.
  - › Poursuivre le processus de labellisation (AOP-IGP) de nos produits afin de mettre en valeur les richesses gastronomiques de nos territoires (renforcer notre identité et le tourisme gastronomique).

- › Mettre en place une stratégie globale visant la réduction du surpoids, de la surconsommation et de l'obésité. Elle doit s'appuyer sur trois leviers : l'encouragement à une alimentation saine (distribution de repas sains dans les écoles, cantines, etc., interdiction de vente de soda dans les écoles ), la communication (logos nutritionnels sur les produits alimentaires – nutriscore, campagnes de sensibilisation et renforcement de la régulation de la publicité des produits riches en gras, en sucres et en sel, en particulier lorsqu'elle vise les enfants) et enfin une fiscalité qui prend en compte les conséquences d'une mauvaise alimentation sur notre santé.
  - › Multiplier les lieux accessibles à tous au départ d'initiatives de quartier et en collaboration avec les producteurs locaux. Soutenir les restaurants sociaux et d'épiceries sociales et pérenniser leur financement. Renforcer la collaboration avec les travailleurs sociaux dans ces lieux pour accrocher le public précarisé.
  - › Promouvoir les frigos solidaires et les récupérations des invendus alimentaires des grands distributeurs
  - › Développer les plateformes d'achat solidaires, orientées en particulier vers les produits locaux.
- ↪ Être solidaire avec les paysans du Sud :
- › Veiller à ce que nos exportations ne détruisent pas les marchés locaux, en particulier dans les pays en voie de développement ;
  - › Soutenir le commerce équitable, montrer l'exemple dans nos marchés publics et sensibiliser le public aux produits équitables ;
  - › Refuser de travailler avec des sociétés qui pratiquent la déforestation (cultures d'huile de palme, de soja) ;
  - › Soutenir les initiatives de coopération et d'échange de savoirs entre nos agriculteurs et ceux du Sud.

## **2. Assurer à toutes les agricultrices et tous les agriculteurs un revenu décent**

On ne peut envisager la pérennité des exploitations agricoles sans garantir un revenu décent à ceux qui vivent de la terre.

- ↪ Garantir une politique agricole européenne forte :
- › une Politique agricole commune (PAC) dotée d'un cadre financier pluriannuel suffisant et évitant toute une renationalisation;
  - › le conditionnement des aides PAC au respect de la condition d'agriculteur actif (= personne qui réalise elle-même l'essentiel des travaux agricoles, assume le risque d'exploitation et y consacre un temps d'activité minimum de ½ ETP) ;

- › la prise en compte des spécificités de notre agriculture familiale en amplifiant les acquis de la PAC 2014-2020 : maintien du soutien couplé et du budget total du 2ème pilier, doublement de la surprime aux premiers hectares et réinstauration de la prime à l'herbe ;
  - › une charge administrative allégée et, à chaque fois que possible, application du principe de confiance.
- ↪ Renforcer des filets de sécurité :
- › Par une réserve budgétaire européenne suffisante pour agir sur l'offre en cas de chute des prix;
  - › Par un fonds des calamités agricoles alimenté par de moyens suffisants permettant de réagir en cas de crises naturelles ;
  - › la création, dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), de fonds de mutualisation par filières, cogérés par les producteurs et impliquant la filière aval (amortir les mauvaises années en prélevant une cotisation sur les bonnes années et en mobilisant les acteurs de la transformation et de la commercialisation) ;
- ↪ Assurer des prix agricoles justes :
- › renforcer la transparence dans la formation des prix en impliquant l'amont et l'aval de la filière et en assurant une information transparente au consommateur. Renforcer notamment les prérogatives de l'Observatoire des prix et sa publicité. ;
  - › améliorer la capacité de négociations des agriculteurs dans la filière alimentaire (revoir les règles de la concurrence pour permettre aux producteurs de mieux se regrouper);
  - › bannir les pratiques commerciales déloyales (telles que les prix cassés sur la viande).
- ↪ Renforcer la coopération entre producteurs :
- › Face aux investissements de plus en plus onéreux, encourager le développement des coopératives (CUMA, CTC) en renforçant les incitants fiscaux et en simplifiant les aides à l'investissement ;
  - › Renforcer la gouvernance au sein de ces structures coopératives afin de garantir un vrai pouvoir de décision aux agriculteurs actifs.
- ↪ Rapprocher les producteurs des consommateurs :
- › Assurer le développement des circuits courts en adaptant les normes AFSCA aux risques réels en ciblant des objectifs de résultats et non de moyens (différentiation des normes d'équipements et d'infrastructures selon la taille des opérateurs) ;
  - › Soutenir le développement de l'agriculture urbaine (cultures sur les toits et les parois des immeubles, maraîchage dans certains bâtiments, serres, les jardins, les parcelles non bâties, les friches, les parcs ou encore le long des voiries...).

- › Dans les grandes villes wallonnes et à Bruxelles, créer des « halles fermières » qui permettront de proposer chaque jour des produits frais et de qualité issus de circuits courts ;
- › Développer des ceintures alimentaires autour de nos villes et une agriculture (péri)urbaine notamment au travers du développement d'activités de maraichage ;
- › Poursuivre la politique de création de halls-relais agricoles (maillage de l'ensemble du territoire wallon).
- › Garantir le maintien d'abattoirs de proximité et développer des abattoirs mobiles pour maintenir et renforcer des circuits économiques courts.

### **3. Travailler ensemble pour préserver notre Terre et nos paysages**

- ↪ Une agriculture à la pointe de l'enjeu climatique :
  - › Mobiliser les capacités des territoires agricoles et des agriculteurs pour réduire l'émission de gaz à effets de serre : production d'énergie renouvelable (biométhanisation, photovoltaïque...) meilleure protection et soutien des prairies permanentes qui permettront à nos élevages d'être au minimum neutre en CO2 (poulaillers mobiles, bovins en libre déambulation, PQA,), nouvelles pratiques culturales (non labour, sur-semi, nouvelles cultures, agroforesterie...)
  - › Renforcer les moyens dévolus à la recherche agricole et à la diffusion des savoirs et pratiques positives pour le climat et pour lutter contre les effets du réchauffement climatique ;
  - › Adapter les critères techniques de la PAC pour passer d'une « agriculture de dates » à une « agriculture en symbiose avec le calendrier naturel »
- ↪ Poursuivre le développement de l'agriculture biologique avec un objectif de 25 % de la surface agricole utile en 2030 et une part de marché des produits bio tendant vers les 10 % ;
- ↪ Protéger notre patrimoine génétique :
  - › Maintenir le refus de cultures OGM sur notre territoire ; appliquer de façon stricte le principe de précaution en interdisant l'importation en Europe de produits OGM (tant pour l'alimentation humaine qu'animale) ;
  - › Rétablir pleinement le droit des semences fermières ;
  - › Protéger et mieux valoriser la génétique animale et variétale wallonne afin de renforcer la résilience de nos exploitations aux maladies et nuisibles



- ☞ Développer l'autonomie protéique des exploitations :
  - › stimuler la recherche et la diffusion des connaissances dans les cultures protéiques ;
  - › favoriser la collaboration entre les exploitations « en circuits courts » afin d'établir des échanges entre les exploitations
  - › couvrir une partie des risques liés aux aléas de rendement des cultures protéiques (valorisation en SIE, MAE).
- ☞ Développer les alternatives aux produits phytopharmaceutiques pour préserver la biodiversité et la qualité de nos sols et eaux :
  - › Réduire les seuils des produits phytosanitaires autorisés à l'échelle européenne en établissant de nouvelles analyses de risques et interdire l'importation des produits alimentaires extra-européens ne respectant pas ces normes ;
  - › Favoriser le développement du conseil agricole indépendant des firmes phytopharmaceutiques pour permettre aux agriculteurs de réaliser des choix techniques en toute connaissance de cause ;
  - › Stimuler les pratiques agricoles raisonnées pour renforcer la durabilité de notre agriculture. Accompagner les agriculteurs dans la transition vers le zéro phytosanitaire avec comme cap une Wallonie sans pesticides. Grâce aux actions menées par la Région, sous l'impulsion des Ministres cdH, le territoire wallon compte désormais 55 % de surfaces sans pesticides. L'objectif est d'atteindre 80 % du territoire en 2030 et 100 % au plus tard en 2050. Développer des accords de filière, conclus sur le modèle des accords de branches : les parties à ces accords s'engagent à réduire l'usage des pesticides, d'en limiter ou neutraliser les effets ou de développer des pratiques alternatives et assurant au minimum une neutralité économique à l'échelle des exploitations agricoles concernées.
  - › Interdire les herbicides au plus tard en 2030.
  - › Élargir les bandes tampons sans pesticides entre les zones agricoles et les habitations, les établissements scolaires et autres lieux accueillant des enfants (aires de jeux, crèches).
  - › Soutenir la recherche afin de développer des alternatives aux produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs.
  - › Développer de nouvelles mesures agroenvironnementales en grandes cultures avec pour objectifs de réduire l'érosion des terres agricoles, de diminuer le recours à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et de protéger les eaux de surfaces.

- ↪ Faire du Bien-être animal une valeur ajoutée de l'élevage wallon :
  - › aider les éleveurs à investir dans des aménagements et des techniques qui permettront aux exploitations d'être des élevages modèles (ex. : poulaillers mobiles, bovins en libre circulation) ;
  - › valoriser ces pratiques de haute qualité au travers des labels wallons et diffuser une information claire à destination des consommateurs et impliquant tous les acteurs de la chaîne;
  - › maintenir le contrôle du bien-être animal dans le giron de l'autorité publique.

#### **4. Préparer la relève dans nos campagnes**

Le renouvellement des générations constitue un enjeu majeur pour nos campagnes. L'âge moyen d'un agriculteur wallon dépasse les 50 ans. La proportion de jeunes agriculteurs et agricultrices est inférieure à 5%. Près d'un exploitant wallon sur deux n'a pas de successeur.

- ↪ Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs :
  - › Maintenir une enveloppe européenne au niveau maximum en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs ;
  - › Simplifier les mécanismes d'aides à l'installation en tenant compte des différents processus (création d'une nouvelle activité, reprise progressive, reprise collective...) et fixer des délais de rigueur dans le traitement des dossiers et des paiements. Instaurer la dégressivité des aides afin d'éviter un arrêt brutal du mécanisme de soutien.
  - › Renforcer les services de conseils à destination des jeunes agriculteurs afin les accompagner lors des reprises et de les soulager des démarches administratives ;
  - › Donner un droit de préférence aux jeunes dans la remise en location des terres appartenant aux pouvoirs publics.
- ↪ Promouvoir les nouvelles formes d'agriculture :
  - › Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'agriculture (maraîchage périurbain, nouvelles cultures, etc.) ;
  - › Adapter les aides européennes pour les petites exploitations à haut potentiel de main d'œuvre.

- ↳ Faciliter l'accès à la terre :
  - › Ouvrir le capital de la Banque foncière wallonne aux citoyens au travers d'un Fonds coopératif citoyen ;
  - › Prévoir un cadre légal pour le mécanisme de portage foncier (possibilité pour un agriculteur propriétaire d'une terre de la vendre à la banque foncière ou un fonds coopératif avec possibilité de rachat) et supprimer le paiement de droits d'enregistrement);
  - › Après concertation avec les acteurs du monde rural, créer un mécanisme de préemption afin de permettre aux agriculteurs dont la ferme est à proximité immédiate de terrains mis en vente de s'en porter prioritairement acquéreur.
- ↳ Repenser l'enseignement agricole :
  - › Organiser des « Assises de la formation et de l'enseignement agricoles » afin de réunir les différents acteurs (écoles, CRA-W, centres pilotes...) pour repenser, avec eux, l'organisation de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles ainsi que les missions de chacun ;
  - › Intégrer les enjeux d'évolution du climat et de la préservation des sols de façon transversale dans les écoles et formations agricoles ;
  - › renforcer le volet « intelligence artificielle » et « fiscalité » dans les formations agricoles initiales et continuées.